

ANNEXE A LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR MANIFESTATION SUR UN BATIMENT DE LA CGN

Les pièces suivantes doivent être jointes à la demande d'autorisation pour manifestation sur un bâtiment de la CGN :

1. contrat d'assurance responsabilité civile conclue par l'organisateur de la manifestation;
2. contrat avec une société de sauvetage,
3. contrat avec la CGN.

Le titulaire de l'autorisation spéciale au sens de la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB)

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Tél. privé : Tél. prof. :

E-mail : Fax :

atteste avoir pris connaissance de la demande de manifestation et des pièces annexées et prend note du fait que sa responsabilité reste engagée en tout temps conformément à l'article 37 LADB :

Lieu : Date :

Signature :

L'annexe et le formulaire de demande sont à déposer auprès de :

Police cantonale du commerce, rue Caroline 11, 1014 Lausanne, tél. 021/316.46.01, fax. 021/316.46.15